

A young boy with dark hair, wearing a dark jacket, is smiling and looking towards the right. He is standing in an outdoor setting that appears to be a refugee camp or a similar environment, with some structures and a cloudy sky in the background. The text of the article is overlaid on this image.

PACTE MIGRATOIRE EUROPÉEN : DISSENSION SUR LES CONDITIONS DE RÉTENTION

À l'heure où l'Italie entend implanter des centres de rétention destinés aux personnes migrantes au Maroc, la question des conditions de rétention de ces femmes et hommes sur le territoire de l'Union Européenne, et de son adaptation en cas de situation d'urgence n'est pas sans susciter, elle aussi, de multiples revendications. En effet, plusieurs acteurs non-étatiques tels que le front commun, un regroupement d'ONG humanitaires, entend négocier à ce sujet un certain nombre d'éléments de la directive dite "Retour", qui sera votée les 12 et 13 décembre. Nous nous sommes entretenus avec Gabrielle Lestra, porte-parole d'Oxfam à ce sujet.

Rétention en situation d'urgence

Si l'une des lignes directrices du Pacte migratoire européen entend définir les "situations d'urgence" et les conditions de rétention mises en oeuvre dans ces cas précis, le front commun, lui, prône la suppression de l'article s'y référant, et par conséquent, la possibilité de déclencher une telle procédure. Pour rappel, les situations d'urgence pourraient, si le texte actuel est adopté, être décrétées par un État membre lorsque le nombre de ressortissants assignés à une procédure de retour -

"fait peser une charge lourde et imprévue" sur la capacité d'accueil de ses centres de rétention. Au-delà de la critique émise à propos des conditions de déclenchement d'une telle situation, ce sont certains droits dont jouiraient potentiellement les États membres confrontés à ce contexte qui suscitent l'indignation du front commun. Cet événement entrainerait en effet la possibilité pour le pays concerné de déroger à plusieurs règles touchant notamment aux conditions de rétention, impactant *de facto* un certain nombre de droits humains fondamentaux.

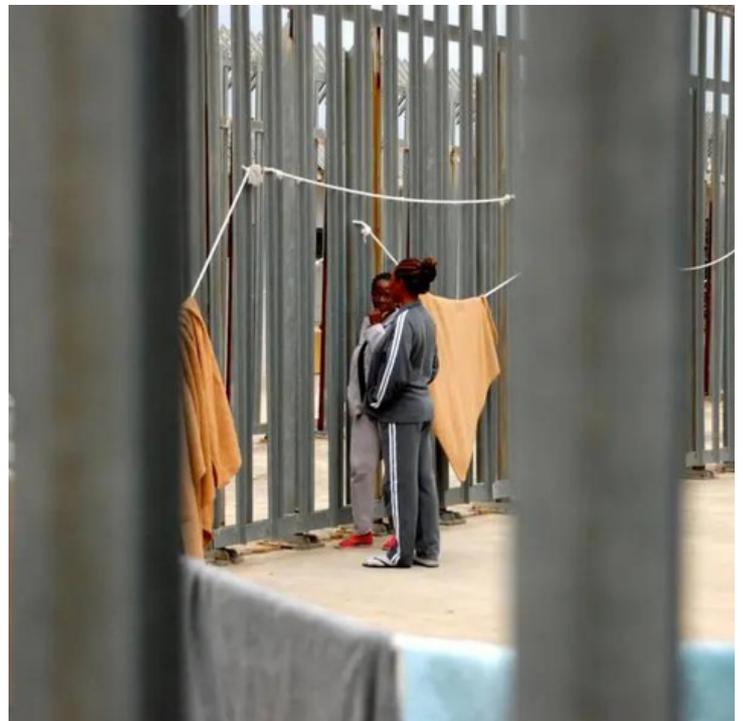
LA CROIX

Parmi elles, la garantie pour chaque personne placée en rétention d'un hébergement respectant son intimité, et le regroupement familial au sein d'un même lieu. Le pays concerné pourrait également autoriser un allongement du temps de traitement du dossier de chaque migrant. Selon le front commun, de pareilles mesures aboutiraient à *"un enfermement à grande échelle"*, une *"dégradation de la qualité des procédures d'asile"* et une *"augmentation du risque de refoulement"*.

Si cet article est conservé, Gabrielle Lestra, porte-parole d'Oxfam, structure associative membre du front commun et rassemblant des organisations dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté à travers le monde, entend toutefois, contrairement à la proposition de texte actuelle, accroître la rapidité de gestion des dossiers par les États membres en cas d'urgence, et en particulier pour les demandeurs d'asile fuyant une situation de danger extraordinaire (un conflit armé, par exemple). Ces personnes doivent *"faire l'objet d'une attention accrue"*, et ce au vu de leur situation souvent précaire, et à hauts risques en cas de retour dans leur pays d'origine.

De fait, ces individus ne devraient pas faire l'objet d'une rétention, mais être directement intégrés dans l'un des 27 États membres. À ce titre, Oxfam soutient la mise en place de procédures accélérées pour ces personnes dès leur arrivée sur le territoire de l'UE, combiné à l'accès direct à un logement individuel, à l'emploi ainsi qu'à l'éducation.

Cette mesure *"limiterait la situation d'incertitude pour les réfugiés concernés"* selon Gabrielle Lestra. Souvent confrontés à des situations de détresse psychologique, dues aux persécutions et différentes formes de violence subies dans leur pays de départ, cette forme d'intégration directe serait gage pour eux d'une certaine stabilité et d'un nouvel élan. Par ailleurs, la représentante d'Oxfam soutient qu'une procédure accélérée *"permet de désengorger les centres"*, limitant ainsi un contexte d'urgence, vecteur de crise.



Crédit photo : Human Rights Watch.

Si l'accélération des processus est d'ordinaire pointée du doigt car susceptible de faire l'impasse sur certains droits humains, elle serait ici un facteur d'amélioration de la situation de certains ressortissants. Le front commun mobilise l'exemple des réfugiés ukrainiens pour justifier sa proposition. L'accord mis en place avec l'UE peu de temps après le début du conflit avec la Russie avait permis la protection temporaire de milliers de civils, ainsi qu'un accès direct à l'emploi et à la formation.

“Cette action prouve que les États membres de l’UE peuvent offrir une protection digne à des millions de personnes lorsque la volonté politique est présente” selon le rapport du front commun, enjoignant ainsi les institutions européennes à faciliter et accélérer l’accès d’un certain nombre de personnes migrantes à l’asile, sans les laisser dans l’incertitude d’un possible retour et en situation de rétention. Pour arriver à traiter l’ensemble de ces cas au rythme préconisé par le front commun, plusieurs ONG dont Oxfam encouragent une dotation en moyens humains plus importante au sein des agences européennes en charge de la délivrance des titres d’asile.

Mieux définir pour mieux protéger

Si certains enjeux concernant la rétention des migrants se jouent dans les situations concrètes vécues par ces personnes, nombre d’entre eux se jouent dès la rédaction des projets de lois.

C’est ainsi que le front commun souhaite également prêter attention à l’encadrement des droits accordés aux migrants mineurs placés en rétention. En effet, la proposition de directive élaborée par la Commission fait notamment mention d’un accès à l’éducation variable selon la durée de rétention de ceux-ci, ainsi que d’un hébergement pour les mineurs non-accompagnés comportant “dans la mesure du possible” des infrastructures et un personnel “adaptés aux besoins des personnes de leur âge”. Deux caractéristiques du texte décriées par Oxfam, et contre lesquelles l’association s’exprime à travers le rapport global du front commun. À quelques jours de l’anniversaire célébrant les 75 ans du décret de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, le droit à l’éducation sans conditions revêt une priorité d’autant plus cruciale pour Gabrielle Lestra.

Selon cette dernière, il se doit d’être inscrit comme tel dans le texte final, et ne doit pas être contingenté à une durée de séjour minimale laissée à la discrétion de chaque Etat membre et pouvant entraîner des manquements significatifs à l’instruction de nombreux enfants et adolescents. De même, si les infrastructures d’hébergement ne sont pas adaptées aux besoins des mineurs non-accompagnés, ces derniers ne devraient pas pouvoir faire l’objet d’un placement en rétention aux yeux du front commun et d’Oxfam. Au risque de constituer “une entorse phénoménale aux droits fondamentaux” selon la porte-parole de cette dernière, si ces enfants sont accueillis dans des conditions matérielles et humaines inadéquates.

“Le choix de la détention en établissement pénitentier en cas de remplissage des centres de rétention constitue une violation des droits fondamentaux.”

Gabrielle Lestra, porte-parole d’Oxfam à Bruxelles.

Une présence accrue du secteur associatif

Lorsque les centres de rétention ordinaires sont saturés, la Commission prévoit d’installer les ressortissants concernés par une procédure de retour dans des structures pénitentiaires. Une alternative que le front commun estime stigmatisante pour les personnes visées, ainsi que fragilisante quant à leurs droits. Qualifiée de “violation” des droits humains, cette mesure doit faire l’objet d’une révision selon Gabrielle Lestra. Oxfam, comme d’autres ONG rassemblées sous l’égide du front commun, proposant la mise en place de “cellules aménagées par des associations partenaires compétentes”.

LA CROIX

Les organismes sélectionnés pour la construction et l'installation de ces cellules devraient eux-mêmes faire l'objet d'une validation de la part de l'ensemble des instances compétentes, y compris des structures non gouvernementales. *"Ces cellules auraient à respecter un certain standard en terme de surface disponible et d'accès aux commodités."* avance Gabrielle Lestra.

De plus, *"le rassemblement familial devrait être assuré. Les États membres épaulés par les organisations compétentes ont la responsabilité de mener un travail préliminaire de cartographie et d'estimation des moyens mobilisables par les associations, notamment concernant la question des locaux."* Selon ce travail, *"l'établissement d'un protocole devra être construit main dans la main avec les organisations volontaires et des institutions supranationales en mesure de certifier de la compétence de ces dernières"* ajoute la représentante d'Oxfam à Bruxelles. Les maîtres mots semblent donc être le contrôle minutieux, et la coopération accentuée entre ONG et acteurs institutionnels européens. *"La délivrance d'un hébergement propre et confortable, prenant en compte l'intimité de chacun doit être une priorité, et ce dans toutes les situations"* selon Oxfam. Si la visite de ces lieux est autorisée dans la proposition actuelle formulée par la Commission, le front commun et ses membres plaident pour un droit au contrôle sans information nécessaire des infrastructures en amont. Et ce, dans le but de s'assurer du respect des droits fondamentaux de chaque personne concernée par la rétention.

Tirer des enseignements du passé comme du présent

Si un certain nombre d'ONG sont aussi attentives aux conditions de rétention des migrants assignés à un retour, et à la manière de réduire les situations d'urgence, -

-c'est en majeure partie au regard de certains exemples tel que le Centre de Rétention Administrative (CRA) de Lyon, pointé du doigt par nos confrères de Médiapart au regard de ses locaux, qualifiés d'insalubres et anxiogènes. À l'échelle continentale, plusieurs crises particulièrement intenses à l'image de celle ayant secoué Lampedusa (Italie) en septembre dernier poussent également plusieurs acteurs comme Oxfam à défendre un encadrement plus strict quant à la protection des droits fondamentaux des personnes migrantes. Devenue un symbole des arrivées massives de flux migratoires vers l'Europe, l'île italienne illustre selon Gabrielle Lestra, les dérives possibles si l'UE ne prend pas en compte les revendications concernant les conditions de rétention ainsi que celles concernant le traitement des demandeurs d'asile fuyant des situations de danger extrêmes portées par le front commun. *"La réponse qui a été proposée à Lampedusa n'est pas digne des valeurs européennes. Les infrastructures font cruellement défaut, à leur arrivée les gens se sont entassés pendant des dizaines d'heures sous un soleil de plomb."* pointe la porte-parole. *"Il s'agit de questionner un système structurel."*

• Anna Bérard